

 <p><b>SRE</b> SECRETARÍA DE RELACIONES EXTERIORES</p>	<p><b>EMBAJADA DE MEXICO SECCION CONSULAR</b></p> <p>Avenue Abderrahim Bouabid Villa B2, Secteur 22, Hay Riad, Rabat Tel: 0537 63 19 69 / 70 / 72 / 73. Fax: 0537 63 19 71. E-mail: <a href="mailto:infomexmar@sre.gob.mx">infomexmar@sre.gob.mx</a></p>
---	--

**VISA**  
**(moins de 180 jours)**  
**« La présence physique est obligatoire »**

Pièces à fournir :

1. Original et copie du passeport en vigueur.
2. **Deux 2** Photos d'identité : Format 3,5 cm x 4,5 cm ; récentes, en regardant à l'avant, en couleur, sur **fond blanc**.
3. Original et copie de la **carte séjour** pour les étrangers résidents au Maroc.
4. **Voyageur Fréquent** :

Si l'intéressé a réalisé au moins trois voyages durant les douze derniers mois à des pays non limitrophes avec son pays de résidence, dans ce cas il doit présenter les photocopies des pages où sont apposés les tampons d'entrée et de sortie, et photocopie de visas des pays visités.

5. **Voyageur non Fréquent** : Présenter l'un des documents suivants selon le cas :

**a. Stabilité de l'emploi:**

- Original et copie du titre de propriété de biens immobiliers enregistrés au nom de l'intéressé **et** attestation de travail original.

Ou bien,

- Original et copie du titre de propriété de biens immobiliers enregistrés au nom du demandeur **et** Copie du statut et du registre de commerce.

**b. Stabilité financière:**

- Original des bulletins de paie au cours des six (6) derniers mois **plus** attestation de travail original.

Et,

- Original des six (6) derniers relevés de comptes bancaires.

**6- Les étudiants** : Présenter une preuve d'études originale (certificat de scolarités) **et** une attestation de bourse, d'emploi stable, **ou bien** de pension avec un revenu mensuel équivalent à soixante jours de salaire minimum au District Fédéral (approximativement 240 dollars) durant les trois derniers mois. Une prise en charge des parents ne sera pas acceptée.

**Nos horaires d'ouverture au public sont de 9h30 à 13h00**  
**et de 9h30 à 12h00 pendant le mois du RAMADAN**